

20.—Statistique sommaire des hôpitaux du gouvernement fédéral, 1953

Détail	Ministère des Affaires des anciens combattants	Ministère de la Défense nationale	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social		Total
			Services de santé des Indiens	Quarantaine et Service de santé des marins	
Hôpitaux faisant rapport.....	19	9	18	10	56
Lits¹—					
Généraux.....	7,181	925	549	280	8,935
Pour tuberculeux.....	576	—	1,564	—	2,140
Pour maladies mentales.....	1,550	—	—	—	1,550
Autres.....	667	—	—	93	760
Total, lits.....	9,974	925	2,113	373	13,385
Personnel—					
Médecins salariés.....	127	78	48	23	276
Infirmières diplômées.....	1,522	145	216	50	1,933
Autre personnel.....	7,476	557	1,094	138	9,265
Total, personnel.....	9,125	780	1,358	211	11,474
Aménagements—					
Laboratoire.....	14	9	7	9	39
Radiologie.....	15	9	17	4	45
Physiothérapie.....	18	9	1	2	30
Dispensaire.....	14	9	14	9	46
Mouvement des hospitalisés—					
A l'hôpital au début de l'année.....	7,177	492	1,873	41	9,583
Admissions.....	51,783	19,677	8,605	544	80,609
Total en traitement.....	58,960	20,169	10,478	585	90,192
Sorties.....	47,741	19,600	8,269	522	78,132
Décès.....	2,040	20	165	25	2,250
A l'hôpital à la fin de l'année.....	7,179	549	2,044	38	9,810
Jours-malades durant l'année.....	2,85,644	293,400	718,614	11,127	3,877,785
Moyenne quotidienne de malades.....	7,821.0	803.8	1,968.9	30.5	10,624.1
Pourcentage de lits occupés.....	78.4	86.9	93.2	8.2	79.4

¹ Les couchettes de nouveau-nés non comprises.

PARTIE II.—BIEN-ÊTRE PUBLIC ET SÉCURITÉ SOCIALE*

Au Canada, la responsabilité en matière de bienfaisance sociale incombe dans une large mesure aux provinces qui, à leur tour, en ont délégué une part importante aux municipalités. Bien que les pouvoirs constitutionnels n'aient pas été modifiés, sauf en ce qui concerne l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse, la participation financière du gouvernement fédéral aux versements visant à maintenir le revenu a considérablement augmenté depuis vingt ans.

Par la création, en 1944, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'administration fédérale s'adjoignait pour la première fois un ministère qui fait du bien-être public sa grande responsabilité. Le ministère est chargé d'appliquer les mesures fédérales de bienfaisance sociale que la loi n'attribue pas expressément à d'autres services d'État. En plus de travailler à l'avancement du bien-être social en général, la Division du bien-être

* Sauf indication contraire, cette partie a été rédigée au Service des recherches, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.